

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 16 mai 2019**

Etaients présents : Mmes Chantal BEAUFILS – Danielle LOPES – Céline BATTE -
Mrs - Philippe LAVANDIER – Jean-Luc VARLET – Romuald LUZY
Gérard LEPEN – Christophe JOVANI – J.Philippe HUTIN

Absents excusés : Mr Jérôme DUHANOT (pouvoir à Ch. Jovani) –
Mr Ludovic MEUNIER (pouvoir à R. Luzy)

Absent : //

Secrétaire de séance : Mme Céline BATTE

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du 12 avril 2019 :

- Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu.

DELIBERATIONS :

a) DEPART DE Mr Mickaël MONMUSSON – délibération 2019-29

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la démission en date du 13 avril 2019 de Monsieur Mickaël MONMUSSON.

Ce courrier sera adressé à Monsieur le Préfet de l'Yonne.

b) SOIREE « FESTIVAL MUSICAL » Samedi 08 juin 2019 –

délibération 2019-30

La Commission Fêtes & Cérémonies a décidé d'organiser un Festival Musical dit « MUSICA MONTIGNY » le samedi 08 juin 2019 à partir de 18h30 au stade « Jean Combard ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

ARRETE les tarifs suivants :

. Buvette : bière : 2,50 €

coca-cola, oasis, orangina, perrier : 2,00 €

eau : 1,00 € - café : 1,00 € - kir 2,00 €

vin rouge : 10,- € (la bouteille) - vin blanc : 10,- € (la bouteille)

. Restauration : Sandwich : 3,50 €

(2 saucisses ou 2 merguez ou 1 andouillette)

Frites/2 saucisses ou 2 merguez ou 1 andouillette : 5,00€

Frites : 2,00 €

Glace : 2,00 € .

c) MANIFESTATION « PETANQUE » Samedi 06 juillet 2019 –

délibération 2019-31

La Commission Fêtes & Cérémonies a décidé d'organiser un concours de pétanque le samedi 06 juillet 2019 à partir de 13h30 au stade « Jean Combard ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **ARRETE** les tarifs suivants :
 - . Inscription : 5,00 €
 - . Buvette : bière : 2,00 € - Kir : 1,50 €
coca-cola, oasis, orangina, perrier : 2,00 €
 - eau : 1,00 € - café : 1,00 €
 - . Glace : 2,00 €.

DIVERS :

« R.P.I. » Regroupement Pédagogique Intercommunal

- (courrier du 15/04/2019 de Mme A. PARTOUCHE, Inspectrice-Directrice)

« La préparation de la rentrée scolaire 2019 est maintenant finalisée. Le travail conduit avec mes services et les inspecteurs de l'Education nationale chargés des circonscriptions du 1^{er} degré a permis d'implanter équitablement les emplois d'enseignants afin de réduire les écarts entre les effectifs moyens des classes du département.

Suite aux échanges menés avec Madame DESCHEPPER, Inspectrice de la circonscription d'AUXERRE 2, je vous confirme que vos écoles n'ont pas fait l'objet de mesure de carte scolaire pour la rentrée 2019.

Toutefois, l'évolution démographique constatée sur le territoire doit vous amener à anticiper une nouvelle organisation.

Mme DESCHEPPER reste à votre écoute afin de vous accompagner dans la poursuite de cette démarche de recherche d'efficience, conduite dans une volonté partagée de faire réunir nos élèves. »

- (délibération du Conseil municipal de VILLENEUVE ST SALVES du 25/04/2019)

« Création d'un R.P.I. entre les Communes de Villeneuve St Salves & Monéteau

Vu la délibération du Conseil municipal 2018/OCT/041 dénonçant la convention du R.P.I. Montigny la Resle/Villeneuve St Salves ;

VU le courrier de Mme A. PARTOUCHE (ci-dessus), Mr le Maire considère la nécessité de scolariser les enfants domiciliés à Villeneuve St Salves en maternelle et primaire à la rentrée 2019 sur la commune de Monéteau.

APPROUVE à l'unanimité par son Conseil municipal. »

~~Madame le Maire de Montigny la Resle a adressé le 14 mai un mail à Mme A. PARTOUCHE, concernant cette délibération, indiquant la nécessité d'inscrire les élèves en maternelle et primaire à MONETEAU pour la rentrée 2019/2020.~~

Madame DESCHEPPER, notre Inspectrice m'a laissé un message téléphonique pour me rassurer et à lever de toutes inquiétudes.

- **Que la rentrée scolaire 2019/2020 sera sur les Communes de MONTIGNY LA RESLE/VILLENEUVE ST SALVES.**

- Que Mme PARTOUCHE a adressé un courrier à Mr L. MION, maire de Villeneuve St Salves, pour lui informer que les enfants de sa commune pourront éventuellement aller à MONETEAU qu'à partir de septembre 2020.

- De reprendre contact avec elle pour travailler sur la rentrée 2020/2021.

Si toutefois, des parents de Villeneuve St Salves, ne veulent pas mettre leurs enfants à Monéteau, nous sommes prêts à les recevoir. Actuellement nous avons 6 enfants de l'extérieur.

CENTRE « PERISCOLAIRE » - LES ECOLES :

- Sécurité :
 - . Pose d'un vidéophone,
 - . Relèvement des grilles d'entrées en cours,
 - . Changement de la porte d'entrée de la Maternelle (délai 6 semaines),
 - . Changement de la serrure de la porte de la Primaire.

- Formation du Personnel :
 - . 15/01 : formation sur la manipulation des extincteurs,
 - . 29/05 : formation pendant 7 heures aux gestes de premiers secours « PSC1 »,
 - . juin à septembre : continuité du BAFD de Fabienne HERMEY, animatrice.
« stage pratique hors de notre Centre »
- Projet éducatif : réunion le jeudi 06 juin 2019 à 17h30 en Mairie, en présence de :
- Mme Audrey HENRY, animatrice de programmation départementale des « FRANCAS »,
- Des élus de la Commission des « ECOLES & CENTRE « des deux communes,
- Des membres du « CONSEIL DES ECOLES » professeurs et délégués des parents d'élèves.
- Mme Fabienne HERMEY, animatrice titulaire du CENTRE.

Le Centre Périscolaire « Garderie-Cantine » (tél. 03.86.41.88.56)

- Garderie :
 - lundi – mardi – jeudi – vendredi de :
07h30 à 08h50 & 16h30 à 18h30
- Cantine :
 - lundi – mardi – jeudi – vendredi de 12h00 à 13h20

- **RETROCESSION d'un Lotissement privé sur la Commune.**
 - Après visite sur place le 22/02 avec mes Adjoints et les membres de la Communauté de l'Auxerrois et suite aux conclusions de la C.A., un certain nombre de préconisations sera demandé au propriétaire dans le but de rétrocéder ce lotissement.

- **GESTION DES POINTS D'EAU D'INCENDIE « P.E.I. »**
 - ~~A partir de 2020, les prestations seront à la charge des Collectivités.~~
 - A savoir :
 - . la visite des Points d'Eau d'Incendie « P.E.I. »,
 - . la maintenance préventive et corrective des P.E.I. et changement d'état de P.E.I.
 - . les mises à jour dans la base des données du S.D.I.S., Remocra via un code d'accès qui sera transmis aux services publics de la défense incendie après demande formulée auprès du S.D.I.S.
 - Plusieurs communes ont sollicité le Président de la Communauté de l'Auxerrois pour nous assister dans ces nouvelles missions, mais cette compétence reste du ressort des Communes.
 - Donc la Ville d'AUXERRE, Mr Guy PARIS, adjoint au maire, chargé des travaux peut faire intervenir les services communs dans le cadre de la mutualisation, mais en restant au niveau municipal.

Dans le but d'obtenir une meilleure offre, pour la réalisation des prestations, la Ville d'AUXERRE nous propose donc de lancer, sous la forme d'un groupement de commandes, un marché pluriannuel (4ans) en commun avec les Communes intéressées dont la Ville d'AUXERRE serait le coordonnateur.

Le Conseil municipal est intéressé par la mise en place de ce groupement.

Nous allons nous rapprocher de notre Adjudant-Chef des Sapeurs-Pompiers pour le nombre de P.E.I. publics (bouche d'incendie, poteau, réserve, mare, etc... marque de P.E.I.

- **ELECTIONS EUROPEENNES du dimanche 26 mai 2019**

. Bureau de vote :

08h00/10h30 : CH. JOVANI - PH. LAVANDIER - R. LUZY -
10h30/13h00 : J. DUHANOT - J.L. VARLET - J. PARESYS -
13h00/15h30 : L. MEUNIER - D. LOPES - M. GARNOIS -
15h30/18h00 : J.PH. HUTIN - CH. BEAUFILS - L. COCHET -

- **Festivité « MUSICA » le samedi 08 juin 2019.**

- **Concours « PETANQUE » le samedi 06 juillet 2019.**

RAPPEL !!!

- ***Lors des promenades dans le village, les chiens de toutes races doivent être tenus en laisse.***

Toute déjection produite sur le domaine public, y compris les caniveaux, par tout animal domestique devra être immédiatement collectée et évacuée par tout moyen approprié par la personne accompagnant l'animal.

- ***Déchetteries de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois :***
*** SOLEINES/VENOY - MONETEAU - AUXERRE - AUGY - BRANCHES**

- **P/INFORMATION :**

Agence Postale Communale « A.P.C. » : (Tél. 03.86.41.80.64)

lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 08h45 à 12h15

Secrétariat de mairie : (Mairie tél. 03.86.41.82.21)

lundi - vendredi de 16h00 à 17h30
mardi - jeudi de 16h00 à 18h00
samedi matin de 09h00 à 12h00

Séance levée à 22h20
Prochaine réunion :
jeudi 13 juin 2019



Le Maire :
Chantal BEAUFILS

Site de la Commune : www.mairie-montigny-la-resle-89.fr
Courriel : mairie-montigny-la-resle@wanadoo.fr
Tél. 03.86.41.82.21 - Fax. 03.86.41.19.58